



25, rue de Brialmont
4032, Chénée
04.361.85.85

Protocole harcèlement

La préoccupation pour le cyber(harcèlement) fait l'objet d'un passage dédié dans notre ROI. Une charte "pour les bonnes pratiques de l'enseignement à distance" écrite en période de pandémie Covid a esquissé les attitudes à respecter.

Cette préoccupation concerne tous les acteurs de l'école.

Lorsqu'une situation de malaise apparaît, il est utile - au-delà des intentions traduites par des mots - que l'on sache comment s'y prendre pour tenter de solutionner, ou pour le moins d'atténuer le problème.

Si tu ressens cette situation, il est indispensable de ne pas rester dans ton coin à ruminer un mal-être.

Ta famille constitue un premier cercle auprès duquel il est bon de t'exprimer.

À l'école, tu peux exprimer la situation auprès d'un de tes professeurs (titulaire ou non), mais aussi de ton éducateur/éducatrice référent(e), par voie orale mais aussi écrite (papier, mail, ...)

L'éducateur qui connaît au mieux la classe ou la section dans laquelle tu es inscrit(e) peut tenter de dénouer le problème rapidement. Parfois, le malaise vient d'une taquinerie mal comprise, de paroles malheureuses aux intentions pas forcément méchantes.

Il arrive aussi que la situation soit plus compliquée. C'est alors avec le sous-directeur que l'éducateur envisagera les pistes à explorer.



25, rue de Brialmont
4032, Chênée
04.361.85.85

Ils pourront éventuellement faire appel à l'expertise de CPMS (TEL : 04 254 97 40) ou d'autres structures extérieures à l'école et promptes à les aider. A cet effet, la Fédération Wallonie Bruxelles a créé un service de médiation scolaire. (TEL...)
+ N° vert Ecoute école

Les interpellations reçues seront traitées sans tarder, en tenant compte de la présence des différents acteurs (élèves, membres du personnel, acteurs extérieurs, ...). Concrètement, nous tenterons de respecter un délai de 2 à 3 jours ouvrables pour être à l'écoute de ta situation.